

I4° Légion  
-----  
Cie de l'Ain  
-----  
Section de GEX  
-----  
Brigade de CHEZERY  
-----  
N° 37  
du 30.I.1945  
-----  
PROCES-VERBAL  
de renseignements  
sur les blessures  
causées par les  
allemands sur la  
personne de  
THEVENIN René, do-  
micilié à CONFORT  
(Ain)

**16 juillet 1944 :**

**Déclaration de Mr René Thévenin, employé de bureau,  
blessé au cours du combat de Menthières.**

sieur THEVENIN René, 20 ans, employé de bureau, demeurant à CONFORT (Ain), né le 29 Août 1924, à CHATILLON-de-MICHAILLE (Ain) fils de Edouard et de CROS, Cécile, nationalité française, la déclaration suivante :

"Le 4 Juillet 1944, j'ai été emmené par le Maquis à MONTANGES (Ain). Lors de l'attaque de TREBILLET, nous nous sommes repliés. Je rentrais alors à mon domicile, et était à MENTHIERS, commune de CONFORT, lieu de rassemblement, lorsque les allemands ont fait leur apparition. Nous ayant découverts ils ont fait feu dans notre direction. Quatre de mes camarades sont tombés. J'ai été blessé avec MARQUET Denis? Ayant pu m'esquiver, je suis resté toute la journée à errer dans les bois ce n'est que dans la soirée que rassuré par des habitants de CONFORT j'ai pu rejoindre mon domicile. J'ai été blessé au bras droit par une balle ayant occasionné la fracture d'un os, alors que l'autre balle me blessait superficiellement à la fesse. J'ai été soigné par une soeur de CONFORT, en premier lieu puis radiographié et soigné par le Docteur FAVRE de BELLEGARDE. Je n'ai repris mon travail que le 4 Septembre 1944. Actuellement je ne puis me servir de ma main étant donné la faiblesse persistante de ma main.

Lecture faite, persiste et signe.

Monsieur GUENNEC Yves, 47 ans, Maire de la Commune de CONFORT, nous déclare :

"Il est exact que le nommé THEVENIN René, a été blessé au bras droit par les allemands à MENTHIÈRES, commune de CONFORT, le 26 Juillet 1944. Il a été soigné par le Docteur FAVRE de BELLEGARDE. Son bras étant très faible, il a été longtemps incapable de s'en servir.

Lecture faite, persiste et signe.

DEUX EXPEDITIONS destinées :

La première, à Monsieur le Juge d'Instruction à NANTUA - la deuxième, aux archives.

Fait et clos à CHEZERY, le trente et un janvier mil neuf cent quarante cinq. - Signé : THEOBLAD - VOILAND.